

## **REUNION CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 2 Décembre 2015**

Présents:

Gilles RUAT, Annie CARLET, Yves ATTARD, André RICHARD, Andrée LIONNET, Martine ROBERT, Christian BOURDIER, Serge COHADE, Pascal MARTIN, Christian ROYER, David VIALLET, Daniel VAUZELLE, Claire VIGOUROUX.

Chantal LIOTARD a donné pouvoir à Annie CARLET.

### **1- APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU**

Le dernier CR est approuvé à l'unanimité.

### **2- DEMANDES DE SUBVENTIONS**

#### **2.1. DETR 2016**

La DETR ou Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux représente aujourd'hui la seule subvention que nous pouvons obtenir de l'État au niveau du département. Cette demande porte sur la 2ème tranche de travaux de la Maison de la Vie Communale qui s'élève à 200 005,28 € HT. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire une demande de subvention de 70 001,85 € qui correspond au plafond de 35% du montant des travaux, fixé pour ce type d'investissement.

#### **2.2 FONDS DE CONCOURS INTERCOMMUNAL**

Notre future bibliothèque, installée dans un réseau de bibliothèques, nous semble d'intérêt intercommunal et peut donc prétendre à bénéficier d'un fonds de concours auprès de la CCL à hauteur de 10% comme cela est le cas pour la bibliothèque-médiathèque de Langeac.

Ce fonds de concours porterait sur la partie bibliothèque du projet. Compte tenu du ratio de 40,35 % qu'elle représente par rapport au montant de notre réalisation, la demande sera de 19 687 €, soit 10% du montant total estimé de la part des travaux portant sur la partie bibliothèque (196 870 € HT).

Le CM approuve à l'unanimité ces deux demandes de subventions...

### **3- CHOIX MAITRISE D'OEUVRE POUR LA RENOVATION DU CAMPING**

Pour donner suite à l'étude portant sur le camping, le conseil municipal avait décidé de consulter des équipes de maîtrise d'œuvre pour conduire la 1ère étape de rénovation et d'adaptation de notre camping municipal.

Après examen et proposition de M le Maire, le CM retient, à l'unanimité, la proposition la moins chère, 27 225 € HT, celle de l'équipe de Mme Carine BERNARD.

### **4- AVIS SUR LE SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES DE LA CCL**

La loi NOTRe impose aux communautés de communes la rédaction et la mise en œuvre d'un schéma de mutualisation des services entre les communes et/ou avec les services de la communauté, ce schéma doit être formalisé avec un planning de réalisations et des modalités d'évaluation. Il doit être présenté aux communes pour avis, son objectif principal est de faire des économies. On notera qu'un certain nombre de mutualisations existent déjà dans certains domaines. C'est le cas par exemple de celui des centres de loisirs.

L'ensemble du CM donne un avis favorable à ce schéma.

### **5- AVIS SUR LE PROJET DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE**

La loi NOTRe impose aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunal (EPCI) d'avoir

une taille minimale de 15000 habitants et donc le regroupement de celles plus petites. Cependant un seuil dérogatoire de 5000 habitants a été accordé pour les zones de montagne. La Haute Loire rentre dans le cadre de cette dérogation. Six EPCI sont en dessous de ce seuil : Blesle, Paulhaguet, Ribeyre Chaliergue Margeride, Craponne, la Chaise Dieu, Pays de Saugues.

-Le CM à l'unanimité donne **un avis favorable à la proposition de schéma** présentée par M le préfet, à savoir : CC Ribeyre, Chaliergue, Margeride, + CC Paulhaguet + CC Langeadois + CC du Pays de Saugues. La nouvelle Communauté de Communes regrouperait 65 communes, disposerait de 91 sièges, et aurait alors une population d'environ 18 418 habitants, et bien sûr une meilleure représentativité au niveau du nouveau Conseil Régional.

-Avis favorable également pour la suppression des syndicats qui feront « doublons » dans le domaine économique au sein de la nouvelle EPCI qui aura la compétence de développement économique.

**-Par contre dans le domaine de l'eau, le Conseil Municipal émet un avis défavorable** à la proposition de suppression des syndicats primaires, car cela ne nous semble pas pertinent en terme d'efficacité, d'intérêt financier et de qualité du service rendu.

## **6- POINT SUR LES BAUX**

Certains baux portant sur des biens de section sont arrivés à expiration. Il est donc nécessaire de procéder à l'affermage de ces biens communaux pour une période de 6 ans à compter du premier janvier 2015. Un affichage pour information a été effectué dans les villages concernés à ce sujet. Le CM donne son accord pour ces renouvellements, à l'unanimité.

## **7- COMPTABILITE**

### **7.1 ENCAISSEMENT DE CHEQUES**

En ajout aux délégations consenties au Maire par délibération du 29 mars 2014 et dans un souci de simplification , le CM autorise M le Maire à encaisser des chèques d'un montant inférieur à 500 euros sans devoir attendre une délibération du conseil pour pouvoir le faire !

### **7.2 TARIFS 2016**

**Le conseil décide à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs communaux pour l'année 2016 !**

## **8- ORGANISATION DES ELECTIONS**

Le CM établit un planning de permanence des élus pour les élections régionales des 6 et 13 décembre.

## **9- DIVERS**

Dates à retenir :

\* **Mardi 22 décembre 2015** arbre de Noël des employés communaux à 18h en Mairie.

\* **Vendredi 15 janvier 2016** vœux du Maire aux administrés, aux nouveaux arrivants et aux associations dans la salle du CLSH à 18h.

A propos des poubelles situées route de BUSSAC à la sortie de Siaugues, il est signalé, à nouveau, le manque de civisme et le comportement inqualifiable de certains de nos concitoyens (bidons d'huile de vidange, pneumatiques, objets en plastique, etc.). Un panneau sera mis en place pour rappeler les articles du Code Pénal applicables en la matière.

La vitesse dans les villages n'est souvent pas respectée, notamment à la proximité de l'école et à l'entrée de Siaugues, route du Puy.

Après avis du Conseil Municipal, Monsieur le Maire décide d'y faire poser des panneaux afin de renforcer la signalisation, une solution sera aussi envisagée sur la RD 117 en relation avec les services du pôle de territoire de Langeac.